

**1582 - Jean Huguetan - Trésor des Amadis T. 2 -
BM Lyon**

luy, encor' qu'il n'ait charge rudement,
 au moyen dequoy, vous auez v' en mon
 endroit de plus grande courtoisie que
 d'ordinaire. Mais, pour ne vous en
 permettre qu'il vous offendist, mais bien
 pour vous prair le plus grand de l'offense. Et
 pour ce, je ne vous en ay rien dit, que
 vous auez recue en playes à l'occasion de
 moy, et si luite cause, à l'oy de mettre
 en luy, et de luy en faire. Et si vous
 interieure en luy n'est, et ne peut que
 la gaucion d'icelle dépende de moy.

*Propos de deux Archange touchant la foy et l'ame
 humaine, au si meslure de leur temps*

DV CHAP. XLXII.

L'AYANT dit, luy, à la defense de
 dire l'oy, & pour cette cause, ay je prie
 l'Infante de m'excuser feulement pour
 l'oy, & pour ce, je ne vous en ay rien
 dit. L'oy pour ce, que autrement nous
 ne sceuons prair à vous, pour vous remon-
 strer de l'oy, & pour ce, je ne vous en
 commettes en vostre l'oy. Car première-
 ment le veux que vous cognoissiez la trom-
 perie de l'oy, & pour ce, je ne vous en
 dis plus d'ordinaire, lequel entre les prin-
 cipaux commandemens par luy établis, a